

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le parking Schiltzenplatz, dans la rue Schiltzenplatz et la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du 2ème marché mensuel. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu:

Rue Schiltzenplatz, rue de Trèves et parking, Schiltzenplatz

Début:

Vendredi 16 décembre 2022 à 06h00

Fin : Motif : Vendredi 16 décembre 2022 à 14h30

Règlement:

2^{ème} marché mensuel GRE-288-2022

Grevenmacher, le 13 décembre 2022

La secrétaire communale, contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

Carine Majerus

Leon Gloden